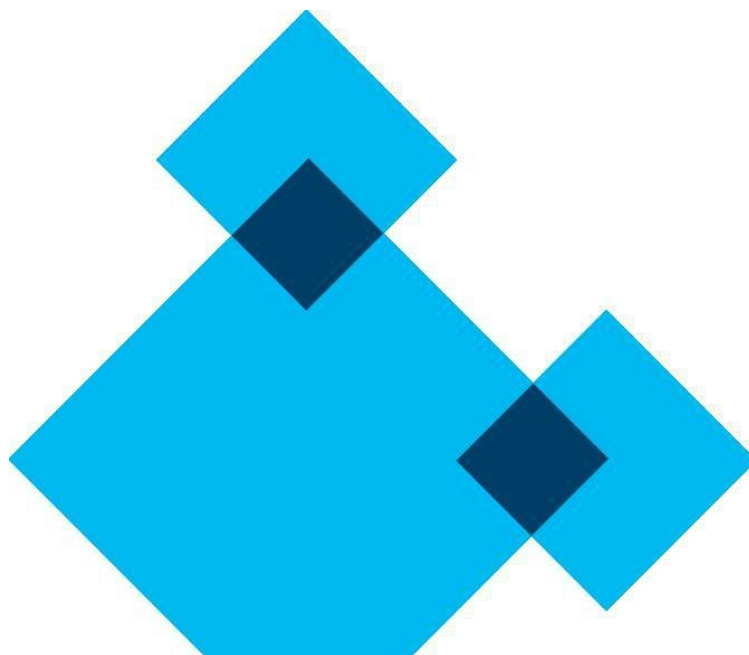

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013

Non Audités



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints d'Aimia Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir de l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

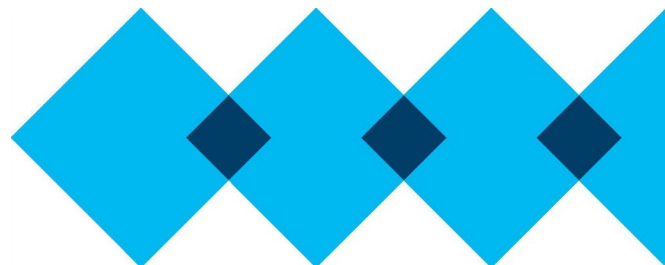
Le 12 novembre 2014

(signé) «Rupert Duchesne»

RUPERT DUCHESNE
Chef de la direction du groupe

(signé) «David L. Adams»

DAVID L. ADAMS
Vice-président général et chef des affaires financières





ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

		Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
		2014	2013	2014	2013
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
Produits des activités ordinaires	Notes 10, 13 & 19	543,4 \$	499,7 \$	1 707,7 \$	985,9 \$
Coût des ventes					
Coût des primes et coûts directs	Notes 8 & 11	353,2	290,4	1 112,2	874,4
Amortissement		12,4	10,9	36,0	31,7
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		32,9	20,1	98,9	60,5
		398,5	321,4	1 247,1	966,6
Marge brute		144,9	178,3	460,6	19,3
Charges d'exploitation					
Frais de vente et de commercialisation		114,0	107,0	349,6	317,8
Frais généraux et d'administration	Note 11	46,9	50,1	148,7	190,8
		160,9	157,1	498,3	508,6
Résultat d'exploitation		(16,0)	21,2	(37,7)	(489,3)
Produits financiers	Note 11	4,0	4,3	11,1	29,6
Charges financières	Note 11	(12,2)	(12,9)	(38,9)	(39,6)
Charges financières, montant net		(8,2)	(8,6)	(27,8)	(10,0)
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	(0,8)	(4,5)	0,9	(8,1)
Résultat avant impôt sur le résultat		(25,0)	8,1	(64,6)	(507,4)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat					
Exigible	Note 14	(8,3)	(2,7)	(6,0)	97,4
Différé	Note 14	9,2	(2,9)	11,4	43,0
		0,9	(5,6)	5,4	140,4
Résultat net de la période		(24,1) \$	2,5 \$	(59,2) \$	(367,0) \$
Résultat net attribuable à ce qui suit :					
Actionnaires de la Société		(24,3)	2,1	(60,8)	(372,7)
Participation ne donnant pas le contrôle		0,2	0,4	1,6	5,7
Résultat net de la période		(24,1) \$	2,5 \$	(59,2) \$	(367,0) \$
Nombre moyen pondéré d'actions		173 992 899	172 529 307	173 559 485	172 400 541
Résultat par action ordinaire					
De base et dilué	Note 7	(0,17) \$	0,00 \$	(0,44) \$	(2,21) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2014 (non audités)	2013 (non audités)	2014 (non audités)	2013 (non audités)
Résultat net de la période	(24,1) \$	2,5 \$	(59,2) \$	(367,0) \$
Autres éléments du résultat global :				
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger	16,6	4,2	22,2	12,4
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	22,1	1,2	26,7	14,9
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	(1,8)	2,3	(12,2)	1,0
Autres éléments du résultat global pour la période	36,9	7,7	36,7	28,3
Résultat global de la période	12,8 \$	10,2 \$	(22,5) \$	(338,7) \$
Résultat global attribuable à ce qui suit :				
Actionnaires de la Société	12,5	9,7	(24,2)	(344,5)
Participation ne donnant pas le contrôle	0,3	0,5	1,7	5,8
Résultat global de la période	12,8 \$	10,2 \$	(22,5) \$	(338,7) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		30 septembre	31 décembre
(en millions de dollars canadiens)		2014	2013
		(non audités)	
ACTIFS			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		615,2 \$	449,1 \$
Liquidités soumises à restrictions		25,8	33,7
Placements à court terme		61,6	60,7
Impôt à recevoir	Notes 10 & 14	52,5	109,5
Comptes débiteurs		435,2	413,6
Stocks		17,0	10,2
Frais payés d'avance		70,7	58,3
Encaisse en fidéicommiss	Notes 3 & 6	7,9	5,7
		1 285,9	1 140,8
<i>Actifs non courants</i>			
Encaisse en fidéicommiss	Notes 3 & 6	2,2	3,7
Placements à long terme	Note 5	371,8	360,6
Placements mis en équivalence	Note 4	123,0	105,4
Immobilisations corporelles		27,8	26,9
Immobilisations incorporelles	Note 22	1 592,8	1 674,1
Goodwill		2 037,2	2 027,1
		5 440,7 \$	5 338,6 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer		408,4 \$	482,8 \$
Provisions	Note 11	30,0	—
Dépôts clients		83,5	77,2
Produits différés	Note 10	1 736,2	1 748,0
Partie à court terme de la dette à long terme	Note 12	—	150,0
		2 258,1	2 458,0
<i>Passifs non courants</i>			
Provisions	Note 11	20,0	50,0
Dette à long terme	Note 12	646,1	644,9
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	Note 13	57,5	46,0
Impôt différé	Notes 10 & 14	103,1	121,1
Produits différés	Note 10	1 548,5	1 245,7
		4 633,3	4 565,7
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	Note 17	801,7	768,9
Participation ne donnant pas le contrôle		5,7	4,0
Total des capitaux propres		807,4	772,9
		5 440,7 \$	5 338,6 \$
Engagements et éventualités	Notes 15 & 18		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk

Roman Doroniuk
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman

Joanne Ferstman
Administratrice



ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2014 (non audités)	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions)</i>								
Solde au 31 décembre 2012	172 257 314	1 683,5 \$	(1 542,7) \$	(24,6) \$	1 218,4 \$	1 334,6 \$	(9,9) \$	1 324,7 \$
Résultat global de la période								
Résultat net de la période			(372,7)			(372,7)	5,7	(367,0)
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				12,3		12,3	0,1	12,4
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 20 & 22			14,9		14,9		14,9
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 22		1,0			1,0		1,0
Résultat global de la période	—	—	(371,7)	27,2	—	(344,5)	5,8	(338,7)
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	531 651	7,3			(1,5)	5,8		5,8
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 16		(94,7)			(94,7)		(94,7)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 21		(17,6)			(17,6)	8,3	(9,3)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					4,5	4,5		4,5
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	531 651	7,3	(112,3)	—	3,0	(102,0)	8,3	(93,7)
Solde au 30 septembre 2013	172 788 965	1 690,8 \$	(2 026,7) \$	2,6 \$	1 221,4 \$	888,1 \$	4,2 \$	892,3 \$
Solde au 31 décembre 2013								
Solde au 31 décembre 2013	172 970 396	1 693,8 \$	(2 181,2) \$	34,8 \$	1 221,5 \$	768,9 \$	4,0 \$	772,9 \$
Résultat global de la période								
Résultat net de la période			(60,8)			(60,8)	1,6	(59,2)
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				22,1		22,1	0,1	22,2
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 20 & 22			26,7		26,7		26,7
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Notes 13 & 22		(12,2)			(12,2)		(12,2)
Résultat global de la période	—	—	(73,0)	48,8	—	(24,2)	1,7	(22,5)
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	1 055 987	14,7			(3,0)	11,7		11,7
Émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission	Note 17	147,0				147,0		147,0
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 16		(107,1)			(107,1)		(107,1)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					5,4	5,4		5,4
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	1 055 987	161,7	(107,1)	—	2,4	57,0	—	57,0
Solde au 30 septembre 2014	174 026 383	1 855,5 \$	(2 361,3) \$	83,6 \$	1 223,9 \$	801,7 \$	5,7 \$	807,4 \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		
	2014	2013	2014	2013	
	(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX					
Activités d'exploitation					
Résultat net de la période	(24,1) \$	2,5 \$	(59,2) \$	(367,0) \$	
Ajustements pour :					
Amortissement	45,3	31,0	134,9	92,2	
Rémunération fondée sur des actions	2,3	5,9	9,2	13,6	
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	0,8	4,5	(0,9)	8,1
Charges financières, montant net	8,2	8,6	27,8	10,0	
Charge (recouvrement) d'impôt	(0,9)	5,6	(5,4)	(140,4)	
Variation des actifs et passifs d'exploitation	Note 22	71,5	36,5	186,5	595,7
Autres	(1,4)	(0,8)	(3,5)	3,1	
	125,8	91,3	348,6	582,3	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	101,7	93,8	289,4	215,3	
Intérêts reçus	3,5	2,2	11,7	10,3	
Distributions reçues de placements mis en équivalence	Note 4	3,8	3,5	13,0	10,4
Intérêts payés	(18,2)	(17,4)	(43,4)	(39,3)	
Impôt sur le résultat reçu (payé)	Note 14	(22,7)	(1,4)	50,7	(16,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	68,1	80,7	321,4	180,2	
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises déduction faite de la trésorerie acquise	Note 3	—	(8,9)	—	(8,9)
Encaisse en fidéicommis	Note 6	(2,4)	(6,0)	(2,0)	(6,0)
Placements mis en équivalence	Note 4	—	—	(23,0)	(8,8)
Placements à court terme	30,5	0,3	45,3	21,1	
Placements à long terme	Note 5	(34,2)	(1,9)	(34,2)	(17,7)
Ajout d'immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies	(11,8)	(12,2)	(51,5)	(32,5)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net	(17,9)	(28,7)	(65,4)	(52,8)	
Activités de financement					
Dividendes trimestriels	Note 16	(36,4)	(32,2)	(107,1)	(94,7)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	Note 21	—	—	—	(9,3)
Émission d'actions ordinaires	0,6	4,3	11,7	5,8	
Émission d'actions privilégiées	Note 17	—	—	150,0	—
Frais d'émission	Note 17	—	—	(4,0)	—
Remboursement de la dette à long terme	Note 12	(150,0)	—	(150,0)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	(185,8)	(27,9)	(99,4)	(98,2)	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(135,6)	24,1	156,6	29,2	
Écart de conversion lié à la trésorerie	2,7	8,6	9,5	4,9	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	748,1	499,4	449,1	498,0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	615,2 \$	532,1 \$	615,2 \$	532,1 \$	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

LES PRÉSENTS ÉTATS FINANCIERS CONTIENNENT LES NOTES SUIVANTES :

1.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	8
2.	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	9
3.	ACQUISITION D'ENTREPRISES	14
4.	PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	15
5.	PLACEMENTS À LONG TERME	16
6.	ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS	16
7.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	18
8.	PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT	18
9.	RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES	22
10.	PRODUITS DIFFÉRÉS	22
11.	PROVISIONS	24
12.	DETTE À LONG TERME	25
13.	RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS	25
14.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	26
15.	PASSIFS ÉVENTUELS	27
16.	DIVIDENDES	28
17.	CAPITAL SOCIAL	29
18.	ENGAGEMENTS	30
19.	INFORMATIONS SECTORIELLES	31
20.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	36
21.	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	37
22.	INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	38

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Aimia Inc. (« Aimia » ou la « Société ») a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social d'Aimia est situé au 525, avenue Viger Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec), Canada, H2Z 0B2.

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs d'exploitation régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant des programmes de fidélisation coalisés suivants : Nectar UK, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services d'analytique et de connaissances fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. De plus, Aimia conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment l'élaboration de stratégies, la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition de Smart Button aux États-Unis, qui offre aux clients une solution de fidélisation clé en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aimia détient également des placements dans Travel Club, un programme de fidélisation coalisé d'Espagne, Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group, et dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, ainsi qu'une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) *Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à la norme comptable internationale n° 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). En conséquence, certains renseignements et certaines notes habituellement fournis dans les états financiers consolidés annuels audités ont été omis ou résumés. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 12 novembre 2014.

b) *Base d'évaluation*

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en fonction de la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (*notes 5 et 20*);
- les passifs relatifs aux ententes de paiement fondées sur des actions et réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations de retraite constituées est comptabilisé au montant total net de la juste valeur des actifs des régimes, déduction faite de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies;
- les contreparties conditionnelles liées aux acquisitions d'entreprises sont évaluées à la juste valeur (*note 20*).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement

La préparation d'états financiers exige le recours à certaines estimations comptables importantes. Elle nécessite également que la direction fasse appel à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions assujetties à un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ainsi que les hypothèses et les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers sont énumérées à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

e) Méthodes comptables

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, sauf indication contraire ci-après.

Changements touchant les méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2014, la Société a adopté la norme révisée suivante.

Modification d'IAS 32 visant à préciser les exigences sur la compensation

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, a été modifiée de manière à préciser certaines exigences sur la compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. IFRS 15 remplace l'ensemble des normes précédentes portant sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, notamment IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Plus particulièrement, la nouvelle norme introduit un cadre conceptuel fondé sur le principe général qu'une entité comptabilise des produits des activités ordinaires reflétant le transfert de biens et services promis pour un montant qui rend compte de la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La norme fournit également des indications plus détaillées que les normes précédentes et pourrait donner lieu à des changements aux classements et aux informations à fournir, en plus de venir modifier le moment de la comptabilisation de certains types de produits des activités ordinaires. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.
- B. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*. La nouvelle norme remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les modifications finales apportées dans la dernière version comprennent l'ajout de lignes directrices sur le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi que l'introduction d'une troisième catégorie d'évaluation des actifs financiers, à savoir ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La norme établit également un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique aux instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances résultant de contrats de location, aux actifs sur contrat et à certains engagements de prêts écrits et contrats de garantie financière. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf pour certaines exceptions. Son adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des données relatives au classement et à l'évaluation présentées pour les périodes antérieures, notamment en ce qui a trait aux pertes de valeur, n'est pas exigé. La Société évalue encore l'incidence qu'auront ces modifications. Elle ne prévoit toutefois pas qu'elles auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- C. En septembre 2014, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014. Les principales modifications et précisions apportées aux normes sont résumées ci-après :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, a été modifiée de manière à préciser qu'un changement de méthode de cession ne doit pas être considéré comme un nouveau plan de vente, mais plutôt comme un prolongement du plan initial. Par conséquent, les exigences de cette norme continuent de s'appliquer. La modification vient aussi préciser que le fait de changer de méthode de cession n'entraîne pas de changement de la date de classement.
- IAS 19, *Avantages du personnel*, a été modifiée de manière à préciser que la largeur du marché des obligations d'entreprise de haute qualité doit être évaluée en fonction de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée, plutôt qu'en fonction du pays où elle se situe. Lorsque le marché des obligations d'entreprise de haute qualité libellées dans la monnaie en cause n'est pas large, les taux des obligations d'État doivent être utilisés.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, leur adoption anticipée étant toutefois autorisée.

Cette publication comprend également les modifications suivantes, qui doivent être appliquées rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, leur adoption anticipée étant toutefois autorisée :

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a été modifiée de manière à préciser qu'il n'est pas nécessaire de fournir des informations sur la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés.
- IAS 34, *Information financière intermédiaire*, a été modifiée de manière à préciser le sens de « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » et stipule que les informations intermédiaires requises doivent être présentées dans les états financiers intermédiaires ou fournies au moyen de renvois entre les états financiers intermédiaires et le rapport financier intermédiaire plus complet dans lequel elles apparaissent.

Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- D. En septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, afin d'éliminer des incohérences entre les exigences des deux normes. Plus particulièrement, ces modifications viennent préciser que le profit ou la perte doit être comptabilisé en entier lorsque la transaction comporte un regroupement d'entreprises et qu'une tranche seulement du profit doit être comptabilisée lorsque la transaction vise des actifs qui ne constituent pas une entreprise. La norme révisée s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, son adoption anticipée étant autorisée. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme Aéroplan et du programme Nectar.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

3. ACQUISITION D'ENTREPRISES

SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clé en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 (*note 20*) et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicommiss. De l'encaisse placée en fidéicommiss, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs (*note 6*).

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être répartie.

Prix d'achat	
Contrepartie totale	19,8
Rémunération différée	(4,2)
Total de la contrepartie devant être répartie	15,6

Dans le but de conclure la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Technologie	10,1
Relations clients	1,3
Autres immobilisations incorporelles	0,9
Autres actifs identifiables	0,9
Impôt sur le résultat différé	(4,8)
Autres passifs identifiables	(1,1)
Total des actifs (passifs) identifiables nets	8,0
Goodwill	7,6
Total	15,6

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

4. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 septembre	31 décembre
	2014	2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. ^{a)}	95,8	97,2
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises ^{b)}	19,2	4,1
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées ^{c)}	8,0	4,1
Total	123,0	105,4

a) Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, Aimia a reçu de PLM des distributions s'élevant respectivement à 3,8 M\$ (3,4 M\$ US) et à 11,2 M\$ (10,2 M\$ US), comparativement à des distributions se chiffrant respectivement à 3,5 M\$ (3,4 M\$ US) et à 10,4 M\$ (10,2 M\$ US) au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

b) Le 6 février 2014, Aimia a investi un montant de 17,1 M\$ (51,1 millions de ringgits) dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group. À ce montant viendra s'ajouter une somme d'au plus 7,4 M\$ (21,9 millions de ringgits) si certains jalons sont atteints d'ici au 31 décembre 2015.

Le 3 avril 2013, Aimia a investi un montant supplémentaire de 5,5 M\$ (5,5 M\$ US) dans Prismah.

c) Le 10 avril 2014, Aimia a acquis une participation de 25 % dans Travel Club, un programme de fidélisation coalisé d'Espagne, pour une contrepartie totale en trésorerie de 3,9 M\$ (2,6 M€).

Le 29 mai 2014 et le 8 avril 2013, Aimia a effectué des placements respectifs de 1,6 M\$ (1,5 M\$ US) et de 3,3 M\$ (3,2 M\$ US) dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	1,7	(4,1)	5,8	(6,4)
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises	(0,7)	(0,2)	(2,5)	(1,5)
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	(1,8)	(0,2)	(2,4)	(0,2)
Total	(0,8)	(4,5)	0,9	(8,1)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

5. PLACEMENTS À LONG TERME

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Placements en titres de capitaux propres ^{a), b)}	124,7	90,9
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (note 9) ^{c)}	247,1	269,7
Total	371,8	360,6

- a) Comprend les placements dans Cardlytics et dans les actions de catégorie B d'Air Canada (note 8).
- b) Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, un gain sur la juste valeur de 24,2 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au titre du placement dans Cardlytics (note 20).

Le 23 mai 2013, Aimia a effectué un placement supplémentaire de 15,5 M\$ (15,0 M\$ US) dans Cardlytics. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, un gain sur la juste valeur de 13,7 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au titre du placement dans Cardlytics (note 20).

- c) Les placements en obligations de sociétés et de gouvernements s'élevaient à 308,7 M\$ au 30 septembre 2014 (310,5 M\$ au 31 décembre 2013). De ce montant, une tranche de 61,6 M\$ (40,8 M\$ au 31 décembre 2013) était classée dans les placements à court terme et une tranche de 247,1 M\$ (269,7 M\$ au 31 décembre 2013), dans les placements à long terme.

6. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

A) ACQUISITION D'EIM

Le 24 septembre 2012, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 5,5 M\$ (5,7 M\$ US) a été placé en fidéicommiss et représente un montant de 3,6 M\$ (3,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi qu'une contrepartie conditionnelle de 1,9 M\$ (1,9 M\$ US) payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Une tranche de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) du montant placé en fidéicommiss, soit 20,1 %, représente la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs dans les 30 jours suivant le deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date.

Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 710 000 \$ US a été libéré de l'encaisse en fidéicommiss. De ce montant, une tranche de 43 000 \$ US a été libérée en faveur d'Aimia sous forme d'ajustement du fonds de roulement initialement ciblé. Du montant résiduel, une tranche de 134 000 \$ US (20,1 % du montant résiduel), qui représente la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs dans les 30 jours suivant le deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date, et une tranche de 533 000 \$ US a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 13 décembre 2013, une contrepartie conditionnelle d'un montant de 2,0 M\$ (1,9 M\$ US) a été libérée de l'encaisse en fidéicomis à l'atteinte de la cible de rendement. De ce montant, une tranche de 1,6 M\$ (1,5 M\$ US) a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs et une tranche de 0,4 M\$ (0,4 M\$ US), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs dans les 30 jours suivant le deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date.

Le 24 mars 2014, un montant de 1,8 M\$ (1,6 M\$ US), représentant une portion du montant placé en fidéicomis en vue de couvrir les demandes d'indemnisation potentielles, a été libéré. De ce montant, une tranche de 1,4 M\$ (1,3 M\$ US) a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs et une tranche de 0,4 M\$ (0,3 M\$ US), représentant de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs dans les 30 jours suivant le deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, Aimia a déposé des réclamations à l'égard du solde restant de l'encaisse placée en fidéicomis liée aux demandes d'indemnisation.

B) ACQUISITION DE SMART BUTTON (NOTE 3)

Le 17 juillet 2013, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placé en fidéicomis, ce qui correspond à un montant de 1,8 M\$ (1,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi que la rémunération différée de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) payable à certains actionnaires vendeurs en deux versements égaux de 2,0 M\$ US le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia à ces dates.

Le 13 février 2014, un montant placé en fidéicomis de 0,3 M\$ (0,3 M\$ US) a été libéré en faveur des actionnaires vendeurs par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

7. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(24,3)	2,1	(60,8)	(372,7)
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(5,1)	(2,8)	(15,0)	(8,4)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(29,4)	(0,7)	(75,8)	(381,1)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	173 992 899	172 529 307	173 559 485	172 400 541
Résultat par action ordinaire – de base et diluée	(0,17) \$	0,00 \$	(0,44) \$	(2,21) \$

8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et trois autres principaux partenaires d'accumulation représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits des activités ordinaires d'Aimia sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'unités de fidélisation et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour un pourcentage important de la facturation brute, comme suit :

	Secteur opérationnel	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
		2014	2013	2014	2013
Air Canada	Canada	%	%	%	%
		10	10	9	11
Partenaire d'accumulation A	Canada	11	24	10	24
Partenaire d'accumulation B	EMOA	14	14	14	14
Partenaire d'accumulation C	Canada	17	2	20	2

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2014. Aux termes de ces ententes, TD est devenu le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement unique à Aimia de 100,0 M\$ par TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. Le versement complet a été reçu le 2 janvier 2014 et a par conséquent été comptabilisé dans les produits différés. Il sera comptabilisé dans les produits des activités ordinaires sur la durée de l'entente, conformément à la méthode comptable qu'applique Aimia pour la vente d'unités de fidélisation (*note 2*).

Le 16 septembre 2013, Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, ces conditions ayant toutes été satisfaites le 27 décembre 2013. Aux termes de ce contrat, TD a acquis, le 27 décembre 2013, environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC a conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. En conséquence, Aimia a versé à la CIBC un paiement d'un montant de 150,0 M\$ pour le transfert d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD qui a été comptabilisé dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Parallèlement au contrat d'achat d'actifs, les parties ont conclu une entente de migration. Selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD au cours des cinq premières années (soit le nombre net de titulaires de cartes conservées par la CIBC qui choisissent de migrer vers TD et les titulaires de cartes achetées par TD qui choisissent de migrer vers la CIBC), TD, Aimia et la CIBC ont convenu de faire des versements pouvant atteindre 400,0 M\$. Aimia prendra à sa charge ou aura le droit de recevoir jusqu'à 100,0 M\$ sur ces versements sur une période de cinq ans. Au quatrième trimestre de 2013, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée, laquelle représente la meilleure estimation de la direction quant à la migration nette anticipée de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD sur une période de cinq ans. Aucune modification n'a été apportée à cette provision pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 (*note 11*). Conformément à l'entente de migration, les paiements relatifs à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan doivent être versés dans les premiers 45 jours de chaque exercice, le premier paiement devenant exigible en 2015.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance) ^{a)}	% 45	% 38	% 45	% 43

- a) Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, le coût des primes fournies par Air Canada (et d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi à 40 %, compte non tenu de l'incidence du jugement définitif rendu relativement au litige concernant la TVA (*note 11*).

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des transactions visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aimia Canada Inc. (exploitant du programme Aéroplan et filiale en propriété exclusive d'Aimia) (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 424,2 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés aux membres en vertu du programme Aéroplan sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

BONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE CATÉGORIE B D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription étaient présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur était portée à l'état du résultat net dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 4,4 M\$.

Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme (*note 5*) et est comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (*note 20*). Au 30 septembre 2014, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 21,4 M\$ (18,5 M\$ au 31 décembre 2013).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie d'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 septembre 2014, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2014, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

10. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des produits différés est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation		Autres		Total	
	30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Solde d'ouverture	2 931,7	2 188,1	62,0	65,6	2 993,7	2 253,7
Unités de fidélisation émises – facturation brute	1 512,2	1 711,4	—	—	1 512,2	1 711,4
Autres – facturation brute	—	—	486,3	655,0	486,3	655,0
Produits des activités ordinaires constatés	(1 211,7)	(1 018,8)	(496,0)	(654,7)	(1 707,7)	(1 673,5)
Écarts de conversion et autres ajustements	6,6	51,0	(6,4)	(3,9)	0,2	47,1
Solde de clôture	3 238,8	2 931,7	45,9	62,0	3 284,7	2 993,7
Ventilation entre :						
Partie courante ^{a)}	1 693,9	1 687,3	42,3	60,7	1 736,2	1 748,0
Partie non courante	1 544,9	1 244,4	3,6	1,3	1 548,5	1 245,7

- a) La partie courante représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera constaté au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

MODIFICATIONS DU TAUX DE DÉSISTEMENTS

Le taux de désistements du programme Aéroplan a été révisé de 18 % à 11 % par suite des améliorations au programme annoncées le 27 juin 2013, plus précisément en vue de refléter le fait qu'on anticipe une intensification de la participation des membres et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans. La modification du taux de désistements a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation et à une hausse correspondante des produits différés pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$, au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$, au trimestre terminé le 30 juin 2013.

Par conséquent, Aimia a comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$, au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$, au trimestre terminé le 30 juin 2013. Du montant total, une tranche de 135,4 M\$ a été comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat exigible et une tranche de 44,4 M\$, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat différé.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 815,9 M\$ au 30 septembre 2014.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été calculés en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 157,4 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 143,9 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,5 M\$, à la période de neuf mois considérée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

11. PROVISIONS

A) CONTRAT D'ACHAT D'ACTIFS (NOTE 8)

Dans le cadre du contrat d'achat d'actifs et de l'entente de migration avec TD et la CIBC et de la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Pour l'heure, la provision représente la meilleure estimation de la direction.

B) LITIGE CONCERNANT LA TVA

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) était partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxes sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (la « CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision est fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia. En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net au deuxième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges d'exploitation, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommiss en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited.

12. DETTE À LONG TERME

Le 9 mai 2014, Aimia a conclu une modification de sa facilité de crédit existante avec son syndicat de prêteurs, selon laquelle la durée de sa facilité renouvelable a été prolongée de deux ans jusqu'au 23 avril 2018.

Les billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M\$, sont arrivés à échéance le 2 septembre 2014 et ont été remboursés au moyen des fonds en caisse.

13. RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS

ENTENTE DE TRANSFERT DU RÉGIME DE RETRAITE

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférerait au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert était conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») et, en conséquence, les états financiers au 31 décembre 2013 ne reflétaient pas les actifs et les obligations liés à ce régime.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$ en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite liés aux employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 29 mai 2014, le BSIF a donné son approbation et, par conséquent, le montant de la contrepartie de 5,5 M\$ a été comptabilisé dans les autres produits des activités ordinaires. De plus, pour le deuxième trimestre de 2014, un actif net au titre des prestations définies de 1,1 M\$ a été comptabilisé, et un montant correspondant compensatoire a été inscrit dans les autres éléments du résultat global (*note 22 C*).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 31 juillet 2014, conformément à l'entente de transfert d'actifs du régime de retraite, Air Canada a versé un montant totalisant 68,2 M\$ au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan, soit 95 % de la valeur estimée des actifs du régime à la date du transfert. Le solde de 2,9 M\$, qui représente l'écart entre la valeur finale des actifs à la date du transfert et les fonds reçus le 31 juillet 2014, a été reçu le 26 août 2014. La lettre de crédit émise à titre de sûreté pour le montant de la contrepartie a expiré au moment où les derniers actifs du régime ont été transférés à Aéroplan.

14. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC. Le 11 février 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a émis une lettre de crédit d'un montant de 41,3 M\$ en faveur de l'ARC. Cette lettre de crédit sert de garantie de l'avis de nouvelle cotisation et sera libérée en faveur de la Société lorsque celle-ci aura défendu sa position avec succès.

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 30 septembre 2014.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

AVIS DE COTISATION DE REVENU QUÉBEC

Le 28 août 2014, Aimia a reçu un avis de cotisation de Revenu Québec au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008. Cet avis de cotisation prévoit le même traitement fiscal pour les produits différés au titre des désistements que celui formulé dans l'avis de cotisation émis par l'ARC, ce qui se traduit par une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008 aux fins du calcul de l'impôt du Québec, ainsi que par une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 13,6 M\$. Des intérêts et pénalités de 7,1 M\$ ont également été imposés.

La différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 15,6 M\$.

La demande d'appel soumise par la direction visant à contester l'avis de cotisation semblable émis par l'ARC a été enregistrée par Revenu Québec. Le 16 septembre 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a versé un dépôt de 20,7 M\$ à Revenu Québec en guise de garantie pour l'avis de cotisation. Ce montant, qui sera retourné à la Société une fois qu'elle aura défendu sa position avec succès, est inclus dans l'impôt à recevoir.

La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2014, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties était estimée à 216,4 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1^{er} octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. Les parties ont convenu d'un calendrier pour les questions de procédure préalables à la préparation du procès. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction a déposé une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans les présents états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Aimia.

16. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 sont les suivants :

	2014 ^{a)}		2013 ^{b)}	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	29,5	0,17	27,6	0,16
Juin	31,3	0,18	29,3	0,17
Septembre	31,3	0,18	29,4	0,17
Total	92,1	0,53	86,3	0,50

- a) Le 13 mai 2014, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,17 \$ à 0,18 \$ par trimestre.
- b) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,16 \$ à 0,17 \$ par trimestre.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 sont les suivants :

	2014		2013	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Série 1				
Mars	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Juin	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Septembre	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Total	8,4	1,21875	8,4	1,21875
Série 3				
Mars	1,9	0,321100	S. O.	S. O.
Juin	2,4	0,390625	S. O.	S. O.
Septembre	2,3	0,390625	S. O.	S. O.
Total	6,6	1,102350	S. O.	S. O.

Le 12 novembre 2014, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,18 \$ par action ordinaire, de 0,40625 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,390625 \$ par action privilégiée de série 3 (*note 17*), payable le 31 décembre 2014.

17. CAPITAL SOCIAL

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 3

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3 (les « actions privilégiées, série 3 »), dont une tranche de 1 000 000 d'actions privilégiées, série 3 à l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes visant l'achat d'actions additionnelles, pour une contrepartie en trésorerie totale de 146,0 M\$, déduction faite des frais d'émission de 4,0 M\$. De plus, un recouvrement d'impôt connexe de 1,0 M\$ a été comptabilisé. Les porteurs d'actions privilégiées, série 3 auront le droit de recevoir un dividende cumulatif et fixe déclaré qui sera payable trimestriellement au taux annuel de 6,25 % pour la période initiale de cinq ans. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2019 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 4,20 %. Aimia a affecté le produit net de cette émission à ses ressources financières et aux fins générales de l'entreprise.

Les porteurs des actions privilégiées, série 3 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 4 (les « actions privilégiée, série 4 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 4 pourront

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 4,20 %.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mai 2013, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

Le 13 mai 2014, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto aux fins du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 15 530 762 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2014 au 15 mai 2015 au plus tard.

Aucune action n'a été rachetée durant la période du 16 mai 2013 au 30 septembre 2014.

18. ENGAGEMENTS

A) ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location simple non résiliables n'ayant pas encore été engagés à la fin de la période s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	
2014	6,3
2015 à 2018	53,6
Par la suite	46,8
Total	106,7

B) ENGAGEMENTS D'EXPLOITATION ET AUTRES

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat, mais n'ayant pas encore été engagées à la fin de la période s'établissent comme suit :

Infrastructure technologique et autres	31,1
Soutien à la commercialisation et autres	294,3

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un principal partenaire d'accumulation, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2014, Aimia respectait toutes ces clauses.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2014, la Société comptait trois secteurs à présenter et secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des services communs à l'échelle mondiale et de la rémunération fondée sur des actions étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les informations financières pertinentes sont résumées ci-dessous par secteur opérationnel :

Trimestres terminés les 30 septembre												
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	368,5	321,0	183,1 ^(c)	169,1 ^(c)	82,0 ^(c)	86,6 ^(c)	-	-	(0,4)	-	633,2 ^(c)	576,7 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	316,4	269,3	156,0	149,8	-	-	-	-	-	-	472,4	419,1
Produits au titre des unités de fidélisation	262,5	235,8	119,9	107,9	-	-	-	-	-	-	382,4	343,7
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	39,8	40,0	6,0	4,6	82,8	85,0	-	-	-	-	128,6	129,6
Autres produits des activités ordinaires	11,2	11,8	21,2	14,6	-	-	-	-	-	-	32,4	26,4
Produits intersociétés	-	-	0,1	-	0,3	-	-	-	(0,4)	-	-	-
Total des produits des activités ordinaires	313,5	287,6	147,2	127,1	83,1	85,0	-	-	(0,4)	-	543,4	499,7
Coût des primes et coûts directs	210,2	157,6	98,5	84,9	44,5	47,9	-	-	-	-	353,2	290,4
Amortissement ^(a)	37,2	24,0	5,1	4,1	3,0	2,9	-	-	-	-	45,3	31,0
Marge brute	66,1	106,0	43,6	38,1	35,6	34,2	-	-	(0,4)	-	144,9	178,3
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	53,9	58,3	45,3	34,2	41,7	41,1	18,1	17,6	(0,4)	-	158,6	151,2
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	2,3	5,9	-	-	2,3	5,9
Total des charges d'exploitation	53,9	58,3	45,3	34,2	41,7	41,1	20,4	23,5	(0,4)	-	160,9	157,1
Résultat d'exploitation ^(f)	12,2	47,7	(1,7)	3,9	(6,1)	(6,9)	(20,4)	(23,5)	-	-	(16,0)	21,2
Dépenses en actifs non courants ^(d)	5,5	6,8	4,9	4,5	1,0	0,9	0,4	-	S.O.	S.O.	11,8	12,2
Actifs non courants ^(d)	3 048,6	3 137,5	532,5 ^(e)	483,6 ^(e)	74,2 ^(e)	88,6 ^(e)	2,5	2,2	S.O.	S.O.	3 657,8 ^(e)	3 711,9 ^(e)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats d'exploitation de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 157,1 M\$ au R.-U. et de 45,4 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, comparée à une facturation brute aux clients externes de 139,6 M\$ au R.-U. et de 51,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 479,6 M\$ au R.-U. et de 66,6 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2014, comparés à des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013.
- f) Le rapprochement du résultat d'exploitation consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013 est présenté dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Neuf mois terminés les 30 septembre												
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	1 166,4 ^(f)	953,0	567,9 ^(c)	504,1 ^(c)	264,9 ^(c)	251,7 ^(c)	-	-	(0,7)	(0,4)	1 998,5 ^{(c)/(f)}	1 708,4 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	1 017,6 ^(f)	796,4	494,6	450,3	-	-	-	-	-	-	1 512,2 ^(f)	1 246,7
Produits au titre des unités de fidélisation	823,6	168,1 ^(g)	388,1	354,2	-	-	-	-	-	-	1 211,7	522,3 ^(g)
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	116,1	120,5	17,7	12,6	268,1	253,3	-	-	-	-	401,9	386,4
Autres produits des activités ordinaires	38,2	35,9	55,9	41,3	-	-	-	-	-	-	94,1	77,2
Produits intersociétés	-	-	0,2	0,2	0,5	0,2	-	-	(0,7)	(0,4)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	977,9	324,5 ^(g)	461,9	408,3	268,6	253,5	-	-	(0,7)	(0,4)	1 707,7	985,9 ^(g)
Coût des primes et coûts directs	653,9	533,4	314,0	200,6 ^(h)	144,3	140,4	-	-	-	-	1 112,2	874,4 ^(h)
Amortissement ^(a)	110,1	71,9	15,8	11,9	9,0	8,4	-	-	-	-	134,9	92,2
Marge brute	213,9	(280,8) ^(g)	132,1	195,8 ^(h)	115,3	104,7	-	-	(0,7)	(0,4)	460,6	19,3 ^{(g)/(h)}
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	173,7	165,9	128,9	156,6 ^(h)	130,8	123,6	56,4	49,3	(0,7)	(0,4)	489,1	495,0 ^(h)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	9,2	13,6	-	-	9,2	13,6
Total des charges d'exploitation	173,7	165,9	128,9	156,6 ^(h)	130,8	123,6	65,6	62,9	(0,7)	(0,4)	498,3	508,6 ^(h)
Résultat d'exploitation ⁽ⁱ⁾	40,2	(446,7) ^(g)	3,2	39,2 ^(h)	(15,5)	(18,9)	(65,6)	(62,9)	-	-	(37,7)	(489,3) ^{(g)/(h)}
Dépenses en actifs non courants ^(d)	31,3	19,0	18,0	11,7	1,8	1,8	0,4	-	S.O.	S.O.	51,5	32,5
Actifs non courants ^(d)	3 048,6	3 137,5	532,5 ^(e)	483,6 ^(e)	74,2 ^(e)	88,6 ^(e)	2,5	2,2	S.O.	S.O.	3 657,8 ^(e)	3 711,9 ^(e)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats d'exploitation de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 482,1 M\$ au R.-U. et de 150,5 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparée à une facturation brute aux clients externes de 402,9 M\$ au R.-U. et de 158,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 479,6 M\$ au R.-U. et de 66,6 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2014, comparés à des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013.
- f) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan (*note 8*).
- g) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 (*note 10*) qui a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013.
- h) Inclut une incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) résultant du jugement définitif rendu relativement au litige concernant la TVA (*note 11*). De ce montant, une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) a été comptabilisée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£), en augmentation des charges d'exploitation.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé dans le coût des primes un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£), ce qui représentait les crédits de taxes sur les intrants comptabilisés pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.
- i) Le rapprochement du résultat d'exploitation consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 est présenté dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

		30 septembre	31 décembre
	Hiérarchie	2014	2013
Actifs financiers			
Actions de catégorie B d'Air Canada (<i>note 8</i>)	Niveau 1	21,4	18,5
Placements en titres de capitaux propres (compte non tenu des actions d'Air Canada)	Niveau 3	103,3	72,4
Passifs financiers			
Contreparties conditionnelles à payer (<i>note 3</i>)	Niveau 3	4,5	4,3

La juste valeur des placements en titres de capitaux propres, à l'exclusion des actions de catégorie B d'Air Canada, est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés utilisée pour évaluer le placement initial, après ajustement pour refléter les changements des flux de trésorerie prévus au budget et des hypothèses clés ayant servi à l'analyse entre la date du placement initial et le 30 septembre 2014. Les hypothèses clés sont les suivantes : taux de croissance, taux d'actualisation et multiple de la valeur finale. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, un gain sur la juste valeur de 24,2 M\$ lié au placement dans Cardlytics a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global par suite de l'évaluation réalisée dans le cadre d'un placement fait par un tiers. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, un gain sur la juste

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

valeur de 13,7 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global par suite de l'évaluation réalisée dans le cadre du placement additionnel effectué dans Cardlytics le 23 mai 2013 (*note 5*).

La juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada est fondée sur la valeur cotée des actions négociées sur le marché public. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, des gains (pertes) sur la juste valeur respectifs de (2,4) M\$ et de 2,9 M\$ ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des actions de catégorie B d'Air Canada, en comparaison d'un gain sur la juste valeur de 1,6 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition de Smart Button (*note 3*) est fondée sur les meilleures estimations de la direction et pourrait représenter un montant maximal de 5,0 M\$ US.

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant à l'état de la situation financière se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des emprunts est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des placements en obligations de sociétés et de gouvernements est fondée sur la valeur cotée des placements.

Le tableau suivant présente les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements ainsi que la dette à long terme d'Aimia, lesquels sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur.

	Hiérarchie	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (y compris la partie courante)	Niveau 1	308,7	317,4	310,5	318,4
Dette à long terme (y compris la partie courante)	Niveau 1	646,1	703,4	794,9	846,6

21. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

NECTAR ITALIA

Durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, Aimia a acquis les derniers 25 % d'actions émises de Nectar Italia pour une contrepartie en trésorerie et une contrepartie conditionnelle totalisant 9,3 M\$. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle dans Nectar Italia s'établissait à (8,3) M\$ à la date de

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

l'acquisition. En conséquence, la Société a décomptabilisé la participation ne donnant pas le contrôle et a porté un montant de 17,6 M\$ en diminution des résultats non distribués.

22. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les sections qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur certains des principaux postes des états financiers.

A) ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	1 043,6	1 135,6
Logiciels et technologie	140,6	133,2
Marques de commerce	405,7	402,2
Autres immobilisations incorporelles	2,9	3,1
Total	1 592,8	1 674,1

B) TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Liquidités soumises à restrictions	3,3	(4,8)	8,4	(6,2)
Comptes débiteurs	31,1	2,4	(13,5)	60,8
Stocks	(10,3)	0,4	(5,6)	3,8
Frais payés d'avance	(18,6)	(3,0)	(10,7)	(13,1)
Comptes créditeurs et charges à payer	(27,7)	(42,5)	(76,5)	(37,4)
Dépôts clients	11,4	3,9	3,5	6,8
Provisions	—	—	—	(141,9)
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	(2,4)	1,9	(1,8)	5,5
Produits différés	84,7	78,2	282,7	717,4
Total	71,5	36,5	186,5	595,7

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

C) ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

INCIDENCE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les pertes actuarielles des régimes à prestations définies du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 sont présentées déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat différé respectifs de 0,6 M\$ et de 4,4 M\$ par rapport à des charges d'impôt sur le résultat différé respectives de 0,8 M\$ et de 0,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

Les variations de la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada (*note 8*) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 sont présentées déduction faite de charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat différé respectifs de (0,3) M\$ et de 0,4 M\$, en comparaison de charges d'impôt sur le résultat différé de 0,4 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

Il n'y a eu aucune incidence de l'impôt sur le résultat liée aux gains sur la juste valeur comptabilisés sur le placement dans Cardlytics (*note 20*) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 ni la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.